

CONFEDERATION FRANCAISE MICROTEL MULTIMEDIA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 31 Mai 1997 de 16 h 30 à 18 h à Valence (26)

PROCES VERBAL

Le président en exercice de la toute nouvelle Confédération ouvre l'Assemblée générale Ordinaire :

Il rappelle l'ordre du jour

et soumet à l'assemblée le premier point :

le budget prévisionnel pour le prochain exercice.

Un débat s'engage sur plusieurs points successifs :

**Prise en charge par la confédération d'une partie des frais de participation des clubs à l'A.G.
en période de restriction drastique des budgets :**

La participation d'une très forte majorité (à défaut de la totalité) des clubs est recherchée. Il s'agit d'une forme de mutualisation des frais occasionnés par les déplacements et l'hébergement particulièrement nécessaires pour les clubs à petit budget

Nécessité d'avoir des bulletins d'adhésion à feuillets autocopiants en nombre important :

Obligation réglementaire, de plus les fédérations régionales et sectorielles ont impérativement besoin d'un document..

Les cartes nationales peuvent raisonnablement être remplacées par une étiquette.

Reversements en montant et non plus en pourcentage des cotisations de référence :

Requiert des ajustements du règlement intérieur qui sont à étudier et pourront être mis à l'ordre du jour de la prochaine A.G.

Première résolution inscrite à l'ordre du jour:

Le budget prévisionnel incluant l'augmentation des cotisations de référence est soumis à l'approbation des représentants des Adhérents :

CONTRE :	650
ABSTENTIONS :	447
POUR :	2291

La résolution est adoptée.

Deuxième résolution inscrite à l'ordre du jour :

Election du conseil d'administration.

Après lecture de la liste, le président présente les candidats au Conseil d'administration.

Une voix se fait entendre pour regretter que le conseil d'administration soit en totalité masculin.

Yves CARTERON fait remarquer que de nombreuses places sont encore disponibles et qu'il serait souhaitable que chaque fédération ait au moins un représentant au conseil d'administration.

Aucune autre candidature ne se manifestant, le président soumet la liste au vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Dans le temps encore disponible, un tour de table est proposé aux fédérations pour exposer leurs projets les plus significatifs à l'ensemble des participants au Congrès MICROTEL - ADEMIR.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 18 H 00

Le président :

Le secrétaire :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON